

Concertation continue sur le projet de création d'une ligne électrique aérienne à double circuit 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux – RTE

Compte-rendu de la réunion publique du 3 juin 2025 à Criel-sur-Mer (76)

Liste des intervenants en tribune

Pour RTE :

- Etienne DORP, directeur du projet
- Justine BLANCHON, chargée de concertation
- Anne-Sophie PINON, responsable communication
- Hélène MACHADO, Egis pour le compte de RTE
- Fabienne ALVAREZ, bureau d'études Géonomie

Garante de la concertation (Commission Nationale du Débat Public – CNDP) :

- Marie-Claire EUSTACHE

Animation : Anne-Sophie PINON

La réunion a commencé à 18h10 et a duré 2h30. Elle a réuni une cinquantaine de participants.

Accueil et introduction de la réunion

Nicole TARIS, adjointe au maire de Criel-sur-Mer, remercie les participants de leur présence et introduit la réunion publique et le projet qui en fait l'objet. Elle rappelle les enjeux de décarbonation autour de ce projet.

Anne-Sophie PINON, responsable communication RTE, introduit la réunion en présentant les intervenants en tribune et le déroulé de la réunion. Elle précise que l'audio de la réunion est enregistré pour faciliter la rédaction du compte-rendu, et que la piste audio sera supprimée quand celui-ci sera rédigé.

Marie-Claire EUSTACHE, garante de la concertation, présente la Commission Nationale du Débat Public et les missions des garants. Elle fait état de l'historique de la concertation ayant eu lieu ces deux dernières années dans le cadre du projet : la désignation des garants, le déroulé de la concertation préalable de novembre 2022 à février 2023 ayant fait l'objet d'un bilan, et la concertation continue depuis.

Elle évoque les modalités mises en œuvre dans le cadre de la concertation continue : réunions publiques de reddition des comptes (automne 2023), lettres d'information (mars 2024 et avril 2025), comité de suivi des études (avril et septembre 2024), foire aux questions sur le site internet de RTE et réunions publiques de présentation de l'étude d'impact et de clôture de la concertation continue.

Elle rappelle les éléments mis en place lors de la concertation préalable pour faciliter l'information et la participation du public, tel que le bus de l'information ayant sillonné le territoire concerné et l'organisation d'ateliers thématiques.

Elle ajoute que la participation des citoyens a été relativement faible malgré les possibilités mises en œuvre et rappelle que l'information était principalement communiquée par le biais d'une newsletter ainsi que du site internet du projet.

Marie-Claire EUSTACHE fait état des thématiques mises en lumière dans le cadre de la concertation continue. On a ainsi fait l'objet d'échanges des questionnements relatifs à l'avifaune, la réduction des impacts générés par le projet, la création des postes de DOSSET (RTE) et BRESLE (Enedis), la compensation agricole collective, ou encore la visibilité du projet sur le paysage littoral et forestier.

Présentation du projet et de l'avancement des procédures administratives

Etienne DORP, responsable du projet RTE, remercie le public pour sa présence.

Il explicite le fonctionnement du système électrique français divisé en trois parties : la production, le transport et la distribution.

Il présente RTE et ses missions principales : transporter l'énergie amenée sur le réseau par les divers modes de production d'électricité, jusqu'au réseau de distribution alimentant ensuite les particuliers, ou jusqu'aux industriels nécessitant une puissance électrique importante pour leur fonctionnement. Il indique que RTE s'appuie sur divers acteurs pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation électrique, et garant à tout instant de la bonne alimentation électrique des Français. En cela, RTE exerce une mission de service public.

Pour introduire la présentation du projet et de ses caractéristiques, il évoque les objectifs français et européens de décarbonation à l'horizon 2050 induisant une électrification des usages et une augmentation notable de la consommation d'électricité et donc de la production d'électricité. Le projet de RTE de création d'une nouvelle ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre les postes d'ARGOEUVES (à proximité d'Amiens) et de NAVARRE (Petit-Caux) s'inscrit dans ce cadre. En effet, les études prospectives montrent que des moyens de production s'installeront sur la façade normande dans un avenir proche. Les flux depuis la Normandie, région fortement productrice d'électricité, vers les Hauts-de-France vont s'accroître ce qui nécessite un renforcement du réseau.

Il décrit les caractéristiques d'un pylône supportant une ligne électrique à 2 circuits 400 000 volts (treillis métallique, câbles, etc.) et présente un photomontage du projet doublant la ligne actuelle.

Etienne DORP situe le projet entre le poste d'ARGOEUVES à proximité d'Amiens, au futur poste de NAVARRE sur le territoire de Petit-Caux et rappelle que le fuseau de moindre impact a été validé par le préfet le 20 septembre 2024, large de quelques centaines de mètres. Désormais, c'est une bande large de 100 mètres, qui est soumise à demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la ligne électrique aérienne 400 000 volts. Sont également soumises à demandes de Déclaration d'Utilité Publique l'enfouissement partiel de la ligne électrique à 225 000 volts ARGOEUVES – BRAILLY-CORNEHOTTE (aux alentours du poste d'ARGOEUVES), la création de quatre liaisons aéro-souterraines (aux abords du futur poste de DOSSET, à Beauchamps). Il ajoute que des opérations de démontage de lignes électriques aériennes sont prévues notamment dans la forêt d'Eu, ainsi que la ligne 225 000 volts reliant les postes d'ARGOEUVES et de BEAUCHAMPS, qui sera intégralement démontée.

Il explicite l'emplacement envisagé pour la construction des postes de BRESLE (Enedis) et de DOSSET (RTE) sur le territoire communal de Beauchamps (80). Il présente une simulation des futurs postes dans le paysage et évoque les raisons justifiant le choix du site : terrain en pente et ancien bassin de stockage des déchets de la sucrerie.

Justine BLANCHON, chargée de concertation RTE, présente le planning de l'instruction des dossiers de demande d'autorisations administratives :

- Septembre 2023 : validation du fuseau de moindre impact par le préfet de la Somme
- Automne 2024 : dépôt des demandes de Déclaration d'Utilité Publique (7 pour le compte de RTE et 1 pour Enedis), emportant mise en compatibilité de certains documents d'urbanisme (PLU, PLUi et SCoT), dont le PLU de Tours-en-Vimeu. Les demandes de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) se présentent ainsi :
 - Une demande de Déclaration d'Utilité Publique ministérielle relative à la création de la ligne aérienne à double circuit 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux, au titre du Code de l'énergie ;
 - Une demande de Déclaration d'Utilité Publique ministérielle relative à l'enfouissement partiel d'une ligne 225 000 volts aux alentours du poste d'ARGOEUVES, au titre du Code de l'énergie ;

- Quatre demandes de Déclaration d'Utilité Publique préfectorales relatives aux enfouissements partiels de lignes 90 000 volts aux alentours de Beauchamps, au titre du Code de l'énergie ;
- Une Déclaration d'Utilité Publique préfectorale relative à la création du poste 400 000 / 90 000 volts de DOSSET (RTE), au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Une Déclaration d'Utilité Publique préfectorale relative à la création du poste 90 000 / 20 000 volts de BRESLE (Enedis), au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Janvier 2025 : dépôt du dossier de demande de dérogation à la loi littoral.
- Premier trimestre 2025 : consultations des maires et des services civils et militaires, consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés au titre de l'évaluation environnementale du projet et consultation de l'autorité environnementale (IGEDD - Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable) sur l'étude d'impact et l'évaluation environnementale du projet.
- Juin 2025 : réunions publiques de présentation de l'étude d'impact et de clôture de la concertation continue du public, ayant fait l'objet d'autres modalités telles que présentées par Madame la garante.
- Septembre 2025 : Enquête publique unique sollicitant les observations du public sur l'ensemble des demandes de Déclaration d'Utilité Publique et la demande de dérogation à la loi littoral.
- Premier trimestre 2026 : obtention des demandes de DUP par le ministre ou le préfet.

Justine BLANCHON explicite qu'à ce niveau du projet, il s'agit d'une bande d'une centaine de mètres de large et que lorsque les emplacements des pylônes seront connus, de nouvelles autorisations administratives seront demandées, plus précises.

Anne-Sophie PINON ouvre la session d'échanges avec le public.

Echanges avec la salle

Les réponses du porteur de projet figurent dans les encadrés bleus ; les interventions des garants de la concertation figurent dans les encadrés orange.

Une participante, membre de l'association de protection de l'environnement de Criel-sur-Mer, demande la hauteur d'un pylône. Elle demande pourquoi sont enfouies les lignes autour de Beauchamps et non Criel-sur-Mer.

Possibilité d'enfouissement des lignes électriques 400 000 volts

Etienne DORP répond que les pylônes mesurent entre 40 et 60 mètres de haut. Il ajoute que l'enfouissement des lignes n'évite pas les champs magnétiques. Il précise les enjeux de l'enfouissement de lignes électrique à 400 000 volts d'une telle puissance en courant alternatif :

- Enjeu financier : cette technique est au moins huit fois plus chère que la technique aérienne ;
- Enjeu environnemental : l'impact environnemental est comparable à celui de la création d'une autoroute, et la plantation d'arbres à hautes tiges au droit des ouvrages ainsi que toute construction est proscrite.
- Enjeu technique : du fait de sa complexité, un enfouissement d'une ligne 400 000 volts d'une telle longueur (80 km) et de capacité de transit n'existe pas dans le monde.

Il précise ces propos en présentant une photo d'un chantier en Belgique, d'une capacité deux fois moindre que celle du projet Amiens – Petit-Caux et sur une longueur de 10 km seulement.

Un participant, mentionne la raison d'être de la nouvelle ligne :

- Il demande pourquoi il est nécessaire de construire une nouvelle ligne et si la capacité de transport actuelle va réellement être dépassée ;

- Il ajoute que l'on exporterait 10 à 12 % de notre production nationale en Angleterre, il annonce 10 GW exportés cette semaine dans les pays frontaliers et 1 GW importés de l'Angleterre (il souligne que le site de RTE eCO2mix est très instructif). Il demande pourquoi construire deux EPR et la ligne si la France exporte de l'énergie, ainsi que l'intérêt d'envoyer cette électricité aussi loin si les besoins nationaux vont augmenter. Il reproche à la CNDP de ne pas avoir demandé à RTE les compléments d'informations nécessaires et estime que sa question n'a pas été traitée convenablement lors de réunions précédentes.

Raison d'être du projet

Etienne DORP précise que RTE répond à des missions de services publics sans concurrence donc avec des prix régulés ; dont l'objectif est de transporter l'électricité et de raccorder les producteurs et les consommateurs, en garantissant un équilibre entre les deux. Il ajoute que RTE est tenu à ces missions. Il explicite le fonctionnement libéralisé du marché boursier de l'énergie en Europe, et précise que les flux physiques et commerciaux sont indépendants de RTE.

Il mentionne le rapport *Futurs Energétiques 2050* qui fait état des évolutions possibles dans le contexte des objectifs 2050. Ce document présente six scénarios permettant de répondre à ces enjeux. Le choix et la décision de mettre en œuvre l'un ou l'autre de ces scénarios appartient aux pouvoirs publics. Il ajoute que ces scénarios présentent tous des demandes de raccordements et une augmentation de la consommation, tel que précisé par le *Bilan prévisionnel 2023*.

Marie-Claire EUSTACHE précise, en réponse à la remarque formulée, que la CNDP a bel et bien pris en compte les observations formulées sur ce sujet et que des compléments ont été demandés à RTE.

Un participant, habitant de Guilmécourt, demande des précisions sur l'objet de l'enquête publique et le niveau de technicité de ce dossier, et si des documents simplifiant les informations contenues sont prévus.

Objet de l'enquête publique

Justine BLANCHON répond que l'enquête publique portera sur les 8 demandes de Déclaration d'Utilité Publique sollicitées par RTE et Enedis, ainsi que sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme engendrées, et également sur la demande de dérogation à la loi littoral.

Elle ajoute qu'un guide de lecture est prévu pour faciliter l'accès à l'information et aux différentes pièces ainsi qu'une note de présentation non technique du projet explicitant le projet. Elle précise que l'étude d'impact sera un document plus technique, parmi d'autres dossiers.

Marie-Claire EUSTACHE ajoute que les Commissaires Enquêteurs seront à disposition lors de permanences pour répondre à des questions, et que l'enquête publique porte sur les premières demandes d'autorisations au titre de divers codes juridiques, et qu'un second temps de participation du public sera organisé à la suite du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, une fois que l'emplacement des pylônes sera défini et l'étude d'impact complétée et actualisée.

Un participant estime que le besoin d'augmenter le transport d'énergie électrique n'est pas fondé et s'annonce en faveur d'une diminution de la consommation énergétique. Il demande la rationalité économique, budgétaire et politique de cette augmentation.

Politique énergétique nationale

Etienne DORP répond que le document *Futurs Energétiques 2050* tient compte de l'augmentation de la consommation d'électricité ainsi que des économies d'énergies prévisibles. Il ajoute que RTE n'est pas décideur de la politique énergétique nationale, ni de la construction d'unités de production d'énergie électrique.

Une participante, maire de Millebosc, estime que le tracé va saccager la forêt d'Eu et elle se dit surprise de la quantité d'éléments relatifs à l'environnement qu'elle juge trop faible, notamment relatif au recensement des espèces.

Forêt d'Eu

Etienne DORP précise qu'une partie de la présentation y est dédiée à la suite de ce temps d'échanges, et que des précisions seront apportées si la présentation ne répond pas aux questionnements avancés.

Un participant, résident de Gamaches, questionne le déséquilibre entre la production en Normandie et dans les Hauts-de-France, notamment au regard de deux EPR décidés à Gravelines. Il demande si ces derniers ne vont pas répondre à ce déséquilibre et rendre ce projet non-nécessaire.

Equilibre entre les régions de Normandie et des Hauts-de-France

Etienne DORP explicite que la ligne sera nécessaire, sans quoi des modes de productions d'énergie carbonée seraient de mise, tels que des centrales à gaz. Il annonce que le coût environnemental global pour toutes les étapes (fabrication, travaux, exploitation et démontage) du projet, est d'environ 450 kilotonnes d'équivalent CO₂. Sans la nouvelle ligne, l'utilisation d'autres moyens de productions produirait 250 kilotonnes d'équivalent CO₂ par an, ce qui implique qu'en deux ans, le coût environnemental du projet sera compensé.

Cyril WAGNER, RTE, ajoute que l'énergie produite à Dunkerque, soit 1 670 MW pour chacun des deux EPR annoncés, sera entièrement consommée sur place en raison du renforcement de l'industrialisation de la zone : la consommation quadruplerait d'ici 2035. Il précise que les industriels ont des process de décarbonation de leurs usines concrets et validés, et qu'il ne s'agit plus à ce stade d'un besoin prospectif. Il ajoute que RTE investit plus d'1.5 milliards d'euros pour pouvoir alimenter les trois zones prioritaires : Dunkerque, le Havre et Fos.

Le participant demande si des documents confirmant ces propos sont disponibles.

Equilibre entre les régions de Normandie et des Hauts-de-France

Cyril WAGNER affirme que tout est disponible en ligne, sur les sites internet des projets RTE concernés.

Un participant, habitant d'Incheville, cite un article publié dans le Monde le 13 février 2025 « Réduire l'impact environnemental et paysagers des réseaux électriques français, un enjeu majeur ». Il cite un interview du Président du directoire de RTE qui affirme que les lignes haute tension ne seront construites que très exceptionnellement en site vierge. Il pose deux questions :

- Il demande que RTE communique les éléments prouvant la nécessité de construire la ligne ;
- Il interroge le passage en site vierge et espaces sensibles environnementalement, en particulier la forêt d'Eu.

Justification du projet

Etienne DORP précise que les études de réseaux sont des éléments complexes réalisées par des ingénieurs utilisant des logiciels informatiques spécifiques : il cite l'étude *Futurs Energétiques 2050* comme le document accessible sur internet le plus complet à ce jour.

Passage en site vierge

Etienne DORP affirme qu'une partie du tracé est en site vierge, qui a fait l'objet d'études et de débats lors de la concertation préalable a fait l'objet d'une décision prise par le Préfet de la Somme et confirmée par le ministère de l'Énergie. Il ajoute qu'à ce jour, l'objectif est de définir emplacement pour la future ligne électrique à l'intérieur du fuseau décidé.

Le participant estime que l'étude citée ne répond pas à ses questions.

Présentation de l'étude d'impact et d'exemples de mesures d'évitement et de réduction envisagées dans le cadre du projet

Fabienne ALVAREZ, bureau d'études Géonomie, présente l'objet d'une étude d'impact et son rôle d'étude des incidences et impacts du projet sur l'environnement et la santé. Elle précise qu'il existe un résumé non-technique pour faciliter l'accès à l'information contenue dans l'étude d'impact, les deux documents faisant partie du dossier d'enquête publique.

Elle rappelle le cadre posé par le Code de l'environnement et par l'application séquence ERC (« Eviter – Réduire – Compenser »), qui joue un rôle d'action préventive et de correction des risques d'atteinte à l'environnement. Elle précise que des mesures d'accompagnement et suivi peuvent être mise en place pour garantir l'efficacité de cette séquence à long terme.

Elle précise qu'un état des lieux dit « état initial » est réalisé pour déterminer les principaux enjeux du territoire, auquel le projet est superposé pour obtenir les « impacts bruts » du projet, sans mesure. La seconde phase correspond à la déclinaison de la séquence, visant à éviter les zones à enjeu et la mise en place de mesures visant à amoindrir et voire à compenser les impacts résiduels.

Elle ajoute qu'à ce stade, la séquence ERC n'est que partiellement déclinée, et que les mesures compensatoires précises seront établies une fois l'emplacement exact des pylônes connus.

Fabienne ALVAREZ présente des mesures d'évitement et de réduction prévues dans l'étude d'impact, parmi d'autres :

- Milieu humain : dispositif de sécurité pour les riverains lors des travaux (réunions d'information, balisage du chantier) ;
- Milieu physique : entretien des postes de DOSSET (RTE) et BRESLE (Enedis) sans utilisation de produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des eaux souterraines, création d'une plaine inondable au Nord des postes et de fossés à redent sur les côtés Est et Sud des postes pour recueillir et permettre l'infiltration des eaux de ruissellement.

Elle évoque ensuite la problématique « Paysages (plateaux et vallées) » et deux cas de figure à distinguer : secteur en substitution ou en parallèle d'une autre ligne ou en site vierge. Elle précise qu'entre Argœuves et Saint-Maxent/Huppy la ligne vient remplacer une ligne 225 000 volts qui sera démontée ; entre Huppy et Aigneville, la nouvelle ligne sera en parallèle d'une ligne 400 000 volts existante ; entre Aigneville et Criel-sur-Mer la ligne sera en site vierge ; et entre Criel-sur-Mer et le poste de NAVARRE, la ligne nouvelle sera en parallèle d'une ligne 400 000 volts existante.

Elle précise qu'en secteur parallèle, deux options s'offrent : l'implantation en quinconce ou à l'alignement de l'existant, cette seconde option permettant de minimiser l'impact sur le paysage de la seconde ligne.

Etienne DORP présente des photomontages illustrant l'implantation dans le paysage de la ligne future sur des points du tracé ainsi que les postes sur le territoire de Beauchamps. Il précise que l'emplacement des pylônes servent ici d'exemple et ne sont pas à ce jour déterminés.

Hélène MACHADO, bureau d'études EGIS, présente les problématiques relatives au milieu naturel et précise que l'étude d'impact a permis d'identifier des secteurs écologiques sensibles, notamment via l'étude des vallées de la Bresle, de l'Yères, de l'Airaines et de la Somme. Au-delà des zones réglementées et des continuités écologiques pré-identifiées, les expertises écologiques et inventaires de terrain déterminent plus finement les zones humides

et enjeux faune et flore sur ces secteurs. Elle cite des espèces protégées (mammifères aquatiques, oiseaux, insectes) identifiées, et précise que des études spécifiques à ces dernières sont réalisées pour concentrer les efforts à préserver l'habitat de ces groupes lors de la définition du tracé de détail par RTE.

Elle précise qu'il existe des enjeux en dehors de ces vallées, et cite la présence de chauve-souris dans le bois de Fréville à Hallencourt, dont les arbres présentent des potentialités de gîtes pour ces espèces.

Ces études visent à anticiper et éviter le plus possible les zones les plus sensibles lors de l'établissement du tracé de détail, le cas échéant à minimiser les impacts lors du chantier et de l'exploitation de la ligne.

Elle cite en ce sens des mesures prévues telles que le repérage et le balisage d'espèces à enjeu.

Elle évoque la thématique botanique, précisément la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes qui nuisent à l'équilibre de la flore indigène, pouvant mener à sa disparition. Des précautions seront prises lors des travaux, tel que le lavage régulier des engins de chantier, ainsi que le fait d'éviter de laisser les terres à nu trop longtemps.

Elle mentionne les couloirs de migration et de passage de l'avifaune, et donc les zones à haut risque de percussio

Dans le milieu forestier, elle mentionne l'implantation de pylônes plus étroits et plus hauts, permettant de minimiser la surface de coupe nécessaire. Une réflexion est également engagée quant à l'aménagement sous les lignes, dans les tranchées forestières, notamment en forêt d'Eu.

Etienne DORP illustre ces propos par des illustrations de tranchées dites en « U » et en « V » ; dans ce dernier cas, le type de pylône qui pourrait être utilisé est plus étroit et plus haut. Il présente également des documents provisoires montrant le travail en cours sur l'optimisation du passage de la future ligne dans la forêt d'Eu sur un linéaire d'environ 1 100 m. A ce stade des études, il est envisageable d'éviter partiellement la coupe d'arbres profitant d'un relief assimilable à une vallée. Par ailleurs, des propositions d'aménagement ont été présentées et discutées avec l'ONF et les maires des communes d'Incheville et Millebosc. Il s'agit par exemple de planter des arbres fruitiers forestiers. En l'état actuel, aucune option n'est définitivement retenue et le dialogue va se poursuivre en tenant compte des études écologiques de terrain.

Il mentionne l'enfouissement sur 11 km d'une ligne 90 000 volts traversant actuellement la forêt d'Eu et l'oppidum d'Incheville, l'espace libéré de la ligne aérienne pourra être réaménagé et équivaldrait approximativement (sous réserve d'études plus poussées) aux coupes nécessaires pour la future ligne 400 000 volts.

Anne-Sophie PINON ouvre la session d'échanges avec le public.

Echanges avec la salle

Une participante interroge RTE sur l'intervention des écologues, et si des photomontages d'espaces à proximité de Criel-sur-Mer ont été réalisés.

Rôle des écologues dans la conception de l'étude d'impact

Etienne DORP affirme qu'une quinzaine d'écologues ont réalisé des études de terrain pendant 260 jours, leurs noms étant listés à la fin de l'étude d'impact.

Photomontage de Criel-sur-Mer

Etienne DORP présente des photomontages situés entre Millebosc et Incheville dans la forêt d'Eu illustrant les pylônes « à trois étages » plus étroits et plus hauts que les pylônes courants « à 2 étages ».

Un participant demande si des pylônes seront implantés dans le bois de Criel-sur-Mer, et si des déposes sont prévues.

Bois de Criel-sur-Mer

Etienne DORP répond qu'à Criel-sur-Mer, la ligne existante est doublée, à partir de Touffreville-sur-Eu et en traversant la vallée de l'Yères jusqu'à Petit-Caux et illustre ses propos avec des photomontages. Il précise que RTE envisage de construire la ligne à l'Est de la ligne actuelle.

Un participant demande à quelle distance des habitations sera la future ligne, et qu'il serait bien que la future ligne reste au niveau de la ligne actuelle, qu'il estime plutôt éloignée.

Distance des habitations

Etienne DORP annonce que les pylônes seront visibles, et que la seconde phase des études contient une étude paysagère spécifique sur l'ensemble du tracé. Il ajoute que la distance aux habitations sera variable, bien que RTE essaie de se rapprocher de la ligne actuelle autant que possible techniquement. Il précise que malgré cela, la future ligne pourrait plus proche des habitations sur la ligne actuelle.

Une participante demande la date de disponibilité de l'étude d'impact pour le public.

Mise à disposition de l'étude d'impact

Etienne DORP explicite que l'étude d'impact sera publique quand elle sera complétée selon les commentaires formulées par l'autorité environnementale. Il ajoute que l'étude, telle que rédigée avant la réception de l'avis de l'autorité environnementale, a d'ores et déjà été communiqué aux maires concernés.

Un participant, résident de Gamaches, demande si l'étude d'impact contient des éléments relatifs aux élevages, fermes et milieu humain.

Prise en compte du milieu humain et du monde agricole dans l'étude d'impact

Fabienne ALVAREZ précise que la présentation réalisée n'est pas exhaustive du contenu de l'étude d'impact, et que celle-ci fait mention du milieu humain et agricole. Elle ajoute que concernant l'agriculture, les Chambres d'Agriculture de la Somme et de la Seine-Maritime ont réalisé une étude recensant les élevages à proximité du tracé. Cette dernière a été présentée lors de la seconde réunion du comité de suivi en septembre 2024 puis intégrée dans l'étude d'impact. Un diagnostic des bâtiments d'élevage avant et après travaux sera mené par des experts de manière à mesurer le cas échéant les impacts de la future ligne électrique.

Ce participant estime que les effets d'une ligne 400 000 volts sur les élevages ont été prouvés.

Impact de la ligne électrique aérienne sur les élevages

Etienne DORP ajoute que les experts feront partie d'un organisme tiers qui réalisera un diagnostic zootechnique, sanitaire et électrique avant la construction de la ligne électrique aérienne pour suivre les impacts futurs éventuels. Il précise le phénomène d'induction électrique entre les objets métalliques dans l'environnement de la ligne électrique aérienne, correspondant à un impact indirect de la ligne sur les élevages. Il conclut que des solutions existent, telles que la mise à la terre d'objets métalliques tels que les abreuvoirs.

Un résident de Monchy-sur-Eu demande à voir le tracé prévu sur la ville par rapport au parc éolien en projet dans la zone.

Equilibre éolien et ligne électrique sur la commune de Monchy-sur-Eu

Etienne DORP répond qu'il y a en effet un projet de construction d'un parc éolien, et que le projet de ligne électrique prévoit de passer au travers de deux de ces éoliennes.

Un participant, résidant à Saint-Rémy-Boscrocourt demande à visualiser un pylône d' « angle », car plus imposants et mentionne le projet éolien sur Criel-sur-Mer, demandant si des mesures de réduction de la pollution visuelle sont prévues à ce niveau, citant une éventuelle préemption d'un champ à proximité pour y réaliser des bosquets.

Pollution visuelle liée à l'éolien

Etienne DORP présente une illustration d'un pylône d'angle et énonce les différences de poids engendrées. En effet, ces pylônes sont soumis à des efforts mécaniques plus importants que ceux qui se situent sur des lignes droites. Ils sont donc construits à l'aide de cornières plus épaisses et donc plus visibles. Par ailleurs, le ou les virages en tant que tel accentuent la visibilité. L'objet de RTE est de faire en sorte d'avoir un tracé le plus rectiligne possible pour minimiser l'impact.

Concernant le projet éolien sur Criel-sur-Mer, il précise que RTE a fourni à la société responsable de ce projet les contraintes techniques du projet pour garantir un passage en toute sécurité. Il ajoute que la prise en compte des projets existants et décidés est analysée via la notion d'effets cumulés. Il affirme que la création de plantations est possible, si elle est réalisée intelligemment et durablement dans le cadre des résultats des études paysagères de détail à venir. Il finalise son propos en ajoutant que RTE n'a pas vocation à préempter des terrains, mais que de telles mesures pourraient être réalisées en accord avec les propriétaires terriens.

Un résident de Criel-sur-Mer s'interroge sur le constat que la zone serait propice à l'installation de moyens de productions d'électricité et affirme que le paysage a complètement changé en quelques années.

Impacts paysagers

Etienne DORP indique que la technique ne permet à ce stade de se passer de câbles pour transporter l'électricité.

Un participant, habitant d'Assigny, concerné par le passage de la nouvelle ligne, demande où cette dernière passera en remontant vers le Nord.

Passage prévisionnel du tracé dans le secteur d'Assigny

Etienne DORP indique être techniquement contraints par deux éléments :

- La future ligne électrique doit être connectée au sud de la ligne existante au niveau du poste d'ARGOEUVES, puis la longer ;
- La future ligne électrique doit être connectée au nord du poste de NAVARRE, alors que son passage est prévu au sud de la ligne existante entre Argœuves et Criel-sur-Mer.

Il explique qu'il est donc nécessaire que la nouvelle ligne « passe » de l'autre côté de la ligne existante et qu'un « ripage » est prévu et décrit dans l'étude d'impact. Ainsi, au niveau d'Assigny et Biville, la ligne nouvelle passera au nord de la ligne existante.

Un habitant de Criel-sur-Mer avance que la séquence ERC confond l'évitement, la réduction et la compensation avec la notion de « meilleure technique disponible », et estime qu'en ce sens, mettre en place des mesures lors du chantier n'est pas de l'évitement mais du « bon sens et du professionnalisme ». Il cite également les mesures de non-utilisation des produits phytosanitaires et le bassin de rétention prévus autour du poste. Il ajoute que les

mesures en forêt d'Eu ne sont pas de l'évitement car il estime qu'il est toujours possible de ne pas passer en forêt d'Eu. Il interpelle la CNDP sur cette question.

Séquence ERC

Etienne DORP répond que les pylônes ne sont pas encore positionnés, leurs emplacements n'ayant pas été discutés avec les propriétaires et exploitants concernés. Si les mesures ERC semblent imprécises à ce stade, elles le seront une fois les emplacements des pylônes décidés et les impacts déterminés.

Justine BLANCHON rappelle que de nouvelles autorisations administratives seront demandées et une nouvelle consultation du public sera organisée une fois l'emplacement précis des pylônes déterminé.

Un participant, résidant de Monchy-sur-Eu, demande si un propriétaire peut s'opposer à l'implantation d'un pylône sur son terrain.

Conventionnement

Etienne DORP annonce qu'un propriétaire peut ne pas être d'accord sur l'implantation d'un pylône sur sa parcelle. L'objectif de RTE est de converger vers un accord à l'amiable faute de quoi la Déclaration d'Utilité Publique permettra la mise en servitude.

Une participante formule des remarques sur le fond de l'enquête publique et avance, de par son expérience, que les Commissions d'Enquête ne suivent pas l'avis de la population. Elle exprime sa colère face à ce fonctionnement. Elle estime qu'un referendum aurait été nécessaire.

Rôle de la Commission d'Enquête

Marie-Claire EUSTACHE précise que les Commissaires Enquêteurs donnent un avis sur le fond du projet, et présente un avis motivé après avoir entendu les arguments du public et demandé des précisions aux maîtres d'ouvrage. Elle précise que ce document est une aide à la décision du service instructeur après avoir fait état des avis recueillis.

Un participant, agriculteur à Touffreville-sur-Eu, annonce se poser des questions sur les indemnités, face aux effets négatifs engendrés. Il demande à quelle distance la future ligne peut se rapprocher de la ligne actuelle.

Conventionnement

Etienne DORP annonce une distance d'environ 70 mètres d'axe à d'axe entre les deux lignes.

Au sujet des indemnités, il annonce que pour 100 m², le propriétaire touche environ 2 000 euros, et les exploitants un peu moins de 2 000 euros tous les neuf ans, selon le barème national en vigueur.

Un participant s'interroge sur l'éventualité d'une compensation prévue sur un terrain uniquement concerné par un surplomb.

Compensation des exploitants agricoles

Etienne DORP affirme qu'il n'y a pas de compensation prévue pour l'exploitant car il est considéré que le surplomb ne gêne pas l'exploitation des parcelles.

Ce participant estime que les ondes émises par la future ligne électrique auront des impacts sur les élevages

Champs magnétiques et élevages

Etienne DORP rappelle ses propos relatifs au diagnostic préalable des élevages (cf précédemment). Par ailleurs, si des problèmes surviennent, le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique dans les exploitations agricoles) est une association qui intervient dans le traitement du sujet entre l'éleveur et RTE notamment.

Un participant se questionne au sujet des indemnités : lors d'une réunion antérieure, avait été annoncé que serait versé 200 euros par an aux agriculteurs. Il s'interroge sur la taxe perçue par la commune en comparaison, soit environ 6 000 euros par pylône et par an. Il s'étonne de cet écart et estime que l'activité des exploitants agricoles est beaucoup plus affectée.

Taxes et indemnités

Etienne DORP précise que l'exploitant agricole est indemnisé selon un barème d'indemnisation national, et que la commune perçoit une taxe, régie par la Loi de Finances annuelle, cette dernière étant donc imposée à RTE. Il ajoute que si la taxe est versée aux communes, c'est dans le but que celle-ci puisse en faire profiter aux l'ensemble habitants.

Un participant, représentant du FNSEA 76, annonce que la profession n'est pas d'accord sur le montant des indemnités proposées : la profession demande une évolution de celles-ci, sans quoi il annonce qu'un accord à l'amiable sur l'implantation des pylônes ne sera pas possible. Il ajoute que la profession agricole ne souhaite pas bloquer le projet mais qu'il faut trouver une solution à intégrer dans convention locale.

Indemnisation du monde agricole

Etienne DORP rappelle l'existence d'un barème national intégré dans un protocole signé entre la profession agricole et les entreprises de transport ou de distribution. Il mentionne les échanges en cours avec l'association nationale des chambres, signataire de cet accord, visant à retravailler la méthode actuelle d'indemnisation. Il précise que RTE n'est pas un expert en matière d'évaluation des préjudices subis par les exploitants. Il annonce enfin que le projet appliquera le nouveau barème le cas échéant dès qu'il sera acté par les parties et avec un effet rétroactif.

Un participant relate son expérience, selon laquelle le surplomb d'une ligne 400 000 volts empêchait la manipulation de ses clôtures en raison d'un courant électrique les parcourant.

Phénomène d'induction électrique

Etienne DORP répond que s'il s'agit d'une ligne électrique haute tension RT des solutions techniques existent comme relier la clôture à la terre via une tresse et un piquet. Cela suffit à supprimer le phénomène si la clôture n'est pas électrisée à l'origine. Il ajoute que dans le cas contraire, un filtre, à poser fourni par RTE, peut être installé pour résoudre le problème.

Un participant interroge sur la séquence ERC et estime que la justification détaillée du projet n'est pas suffisante, ce qui rendrait le projet non nécessaire.

Présentation du déroulement du chantier et de la suite du projet

Etienne DORP présente le fonctionnement d'un chantier de construction d'une telle ligne électrique aérienne, notamment la nécessité de créer pistes et plateformes (démontées à la fin des travaux) depuis les routes.

Il présente deux techniques de construction des fondations : superficielle ou profonde, avec des pieux. Il ajoute qu'une fois les fondations réalisées, on lève les pylônes par tronçons, à l'aide de grues, et que sont ensuite installées des poulies permettant de dérouler les câbles progressivement.

Il précise que, pour la phase de déroulage, chaque tronçon d'une dizaine de pylônes requiert environ 6 semaines de travail.

Etienne DORP ajoute qu'un état des lieux est réalisé avant chaque chantier pour permettre une remise en état cohérente.

Pour les lignes électriques souterraines, il explicite la méthodologie spécifique à l'enfouissement consistant à créer des tranchées en prenant soin de trier des terres prévues pour éviter l'impact sur les terres agricoles. Il ajoute que dans certains cas, notamment si le tracé rencontre un obstacle tel que des routes, est utilisée la technique dite du « forage dirigé ».

Il explicite la méthode de réalisation des postes de DOSSET (RTE) et BRESLE (Enedis) : le terrassement, l'installation des clôtures et la mise en place des appareils et des charpentes.

Il termine en expliquant la technique de démontage des pylônes, soit par grue soit par basculement.

Etienne DORP annonce le planning prévisionnel des travaux, avec un commencement prévu mi-2028 (postes de DOSSET et BRESLE et tronçon de ligne électrique 400 000 volts entre le poste de DOSSET et le poste de NAVARRE) et dans un second temps le démontage de la ligne 225 000 volts ARGOEUVES – BEAUCHAMPS pour permettre de créer la ligne 400 000 volts) et annonce une fin des travaux en décembre 2034.

Justine BLANCHON précise l'avancement des dossiers d'autorisations administratives :

- Septembre 2025 : enquête publique ;
- Automne 2025 : conventionnement de la ligne aérienne et préparation du dossier d'autorisation environnementale ;
- Premier trimestre 2026 : obtention des déclarations d'utilité publique signées ;
- Automne 2026 : réponse de l'autorité compétente aux demandes de Déclaration d'Utilité Publique ;
- Hiver 2026 : dépôt de la demande d'autorisation environnementale ;
- 2027 : instruction par les services de l'Etat de la demande d'autorisation environnementale ;
- Mi-2028 : obtention de l'autorisation environnementale et début des travaux.

Echanges avec la salle

Un participant s'interroge sur le planning, qui ne mentionne pas la date à laquelle l'étude d'impact actualisée sera rendue publique.

Publicité de l'étude d'impact actualisée

Justine BLANCHON précise que cette dernière sera rendue publique, vue d'aujourd'hui, courant 2027.

Un participant, résidant de Monchy-sur-Eu, mentionne le poste de transformation de Beauchamps et demande à quelle profondeur les câbles seront posés, et une quantification de ces derniers.

Liaisons souterraines

Etienne DORP affirme que sur la parcelle indiquée par le participant, autour de la Chaussée Brunehaut à Beauchamps, des câbles RTE et ENEDIS seront sûrement posés, à une profondeur d'un mètre minimum. Il ajoute qu'une discussion est en cours avec les Chambres d'Agriculture de la Somme et de la Seine-Maritime pour descendre à 1m20. Il conclut que cela implique, pour le propriétaire, une servitude de 5 m de large, indemnisée à hauteur de 2,11 euros du m² selon le barème 2025.

Un participant, représentant de l'association STOP THT 76-80, annonce une réunion est prévue à Millebosc le 17 juin.

Anne-Sophie PINON remercie les participants et invite RTE et les garants à conclure cette réunion publique.

Conclusion

Etienne DORP, RTE, remercie tous les participants à cette réunion pour les observations, avis et questions exprimés, et rappelle que les enseignements tirés par RTE de ces échanges permettront d'enrichir les études à venir. Il invite les participants à se retrouver lors d'un moment de convivialité, pour tout échanges complémentaires, où des cartes du projet sont mises à disposition.

Marie-Claire EUSTACHE, garante de la concertation, remercie également les participants au débat et annonce préparer un bilan de la concertation continue, document qui sera joint au dossier d'enquête publique, au même titre que son rapport intermédiaire et son rapport de concertation préalable.